

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 mars 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy,
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Absentes : Mesdames Diane Gervais et Josée Baril, conseillères

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-03-42 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points ajoutés :

7.1 Contrat de service professionnel à Génivar : caractérisation environnementale de milieux naturels;

7.2 Formation à l'UMQ : règlement sur la qualité de l'eau potable : enjeux, obligations et responsabilités des élus – délégation.

Point retiré :

5.3 Centre Notre- Dame de Fatima : entente de services 2008-2010 pour les camps de jour et l'utilisation de la piscine.

ADOPTÉE

2008-03-43 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2008

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 février 2008 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-03-44 **LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2008, au montant de **177,047.60 \$**.

ADOPTÉE

2008-03-45 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2008 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2008, au montant de **228,483.32 \$**.

ADOPTÉE

2008-03-46 **LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **59,206.60 \$**.

ADOPTÉE

2008-03-47 **VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS HOCKEY MINEUR, RINGUETTE ET GYMNASTIQUE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse aux organismes suivants une aide financière pour le soutien aux inscriptions des jeunes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

- **Association du hockey mineur**, la somme de **64,500 \$**, soit 250 \$ par inscription pour 258 joueurs pour la saison 2007-2008 : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-722-10-992;
- **Ringuette des 4 Cités**, la somme de **3,010 \$**, pour 17 inscriptions pour la saison 2007-2008 : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992;
- **Club Gymini**, la somme de **3,535 \$** pour 101 inscriptions pour la saison 2005-2006 : le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2008-03-48 **RÈGLEMENT NO 437-6 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 437 aux fins notamment de corriger des erreurs d'écriture, de clarifier certains articles, de numéroter des tableaux et d'y corriger des erreurs;

2008-03-48 ...suite

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 13 novembre 2007;

Considérant que lors d'une séance tenue le 13 novembre 2007, le Conseil a adopté le premier projet de règlement no 437-6, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 » et que le second projet de règlement a été adopté le 11 décembre 2007;

Considérant que ce règlement n'est pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide de participation à un référendum n'ayant été reçue à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter, sans modification, le règlement no 437-6 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 ».

ADOPTÉE

2008-03-49

RÈGLEMENT NO 456 : RÈGLEMENT POURVOYANT AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BOUL. ST-JOSEPH SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 105,000 \$ - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 février 2008;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le Règlement no 456, intitulé « Règlement pourvoyant au paiement des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud et décrétant un emprunt de **105,000 \$**.

ADOPTÉE

2008-03-50

RÈGLEMENT NO 457 : RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BOUL. ST-JOSEPH SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 400 000 \$ - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 12 février 2008;

2008-03-50...suite

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le Règlement no 457, intitulé « Règlement prévoyant l'exécution de travaux de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud et décrétant un emprunt de **1, 400,000 \$** à cette fin. »

ADOPTÉE

2008-03-51 RÈGLEMENT NO 458 : RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES D'UNE PARTIE DU PLATEAU NOTRE-DAME

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 février 2008;

Considérant la lecture du règlement par le greffier.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'adopter le Règlement no 458, intitulé « Règlement sur les normes de gestion des eaux pluviales d'une partie du Plateau Notre-Dame. »

ADOPTÉE

2008-03-52 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-02, LOT 2 067 375 (8, CROISSANT LALONDE)

Considérant que les membres du Comité ont pu entendre les représentations du requérant;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-02;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la superficie maximale des garages prescrite à la réglementation est jugée suffisante par les membres du Comité;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le propriétaire prendra à sa charge les démarches et les coûts associés à la radiation de la servitude;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2008-03-52...suite

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-02, concernant l'immeuble situé au 8, croissant Lalonde (lot : 2 067 375), à l'effet de permettre la construction d'un garage attenant avec une marge latérale gauche de 1,05 mètre au lieu d'une marge de 3,0 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2008-03-53 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE : GESTION DU TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'engager les personnes suivantes à titre d'employé temporaire, pour les postes mentionnées ci-après, pour une durée maximale de 120 jours, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

Daniel Vaudrin, journalier, à compter du 21 avril 2008
Sébastien Lalonde, journalier, à compter du 21 avril 2008
Marc Martin, journalier, à compter du 21 avril 2008
Marie-Pierre Larivière, jardinière, à compter du 31 mars 2008
Guillaume Boyer, aide-jardinier, à compter du 7 avril 2008
Catherine Sauvé, aide-jardinière, à compter du 21 avril 2008

ADOPTÉE

2008-03-54 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE : INSPECTRICE EN BÂTIMENTS

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'engager **Mélissa Arbour LaSalle**, à titre d'employée temporaire, au poste d'inspectrice en bâtiments, en remplacement d'un congé sans solde, à compter du 31 mars 2008, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2008-03-55 CONTRAT DE SERVICE AVEC LIGNBEC INC. : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2008

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de conclure un contrat de service avec **Lignbec inc.** pour le marquage de la chaussée, pour la saison estivale 2008, pour un montant maximal de **19,500 \$**, taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-351-00-560.

ADOPTÉE

2008-03-56 CONTRAT DE SERVICE AVEC AQUA-DATA : INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR 2008

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de conclure un contrat de service avec **Aqua-Data** pour l'inspection et l'analyse annuelle 2008 des bornes d'incendie, au coût de **9,600 \$**, plus taxes (480 bornes au coût unitaire de **20 \$**); le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-413-00-443.

ADOPTÉE

2008-03-57 **CONTRAT DE SERVICES AVEC ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC. : BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE POUR 2008**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de conclure un contrat de service avec **Entretiens J.R. Villeneuve inc.** pour le balayage et le nettoyage de la chaussée pour l'année 2008, au coût maximal de **13,230 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-321-00-548.

ADOPTÉE

2008-03-58 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY ET DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Marie-Uguay pour l'année 2008.

Que madame Guylaine Lauzon, coordonnatrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, soit désignée mandataire de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2008-03-59 **CAMP DE JOUR LA SAMARE 2008 : ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE L'ÉCOLE LA SAMARE**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser M. Patrick Lafleur, directeur des Services communautaires, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec l'école La Samare relative à l'utilisation de certains locaux pour le camp de jour de la saison estivale 2008.

ADOPTÉE

2008-03-60 **MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LES MOIS D'AVRIL, MAI ET JUIN 2008**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que monsieur le conseiller, **Jean-Guy Desmarchais**, soit nommé maire suppléant et substitut à la MRC pour les mois d'avril, mai et juin 2008.

ADOPTÉE

2008-03-61 **APPEL D'OFFRES GT2008-02: CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU BOULEVARD ST-JOSEPH SUD - ADJUDICATION**

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 14 février 2008;

Considérant que les soumissions ont été évaluées selon le système de pondération et d'évaluation, par un comité composé de madame Line St-Onge et de messieurs Jacques Robichaud et Luc Tessier;

Considérant que CDGU inc. a obtenu le meilleur pointage.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'accorder le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation du boul. St-Joseph Sud à **CDGU inc.**, au coût de **88 000 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2008-02; le tout imputé au poste budgétaire et financé à même le règlement d'emprunt numéro 456.

La présente résolution est conditionnelle à toutes les approbations du Règlement d'emprunt no 456.

ADOPTÉE

2008-03-62 **POLITIQUE D'EMBAUCHE – MODIFICATIONS**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de modifier la Politique d'embauche de la façon suivante :

1° par le remplacement du mot « municipalité » par le mot « ville » partout où besoin est;

2° par le remplacement, à l'article 5.1, des paragraphes b) à e) par les suivants :

« b) un étudiant ne peut poser sa candidature à un poste à l'intérieur d'un département si le parent de cet étudiant y travaille. Cependant, il pourra poser sa candidature dans un autre département.

c) le choix des candidats sera fait au mérite.

d) à compétence égale, les étudiants de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot seront privilégiés.

e) à compétence égale entre des candidats de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, le choix sera fait par tirage au sort, s'il y a lieu. »

3° par le remplacement de l'article 6.1 par le suivant :

« 6.1 L'engagement d'une personne qui a un lien de parenté avec le maire et la direction générale n'est pas permis. »

4° par le remplacement, à l'article 6.2, des mots « membre du conseil municipal » et des mots « conseil municipal », par le mot « maire », en faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE

2008-03-63 **PROJET DOMICILIAIRE RUE JULIE-DESCHAMPS : ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE PROJET D'INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE LOT 3 758 771**

Considérant notamment les articles 22, 32, 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction de services municipaux (Aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) et d'infrastructures de rue sur le lot 3 758 117 du Cadastre du Québec, dans le cadre du projet domiciliaire de la rue Julie-Deschamps.

ADOPTÉE

2008-03-64 **PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE JULIE-DESCHAMPS : MANDAT À CDGU INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de mandater la firme d'ingénieurs **CDGU inc.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, aux frais du promoteur, dans le cadre des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux du projet domiciliaire de la rue Julie-Deschamps, sur le lot 3 758 117 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2008-03-65 **PROJET DOMICILIAIRE « LES PALISSADES » RUE SIMONE-DE BEAUVOIR : ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de procéder à l'acceptation finale des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux du projet domiciliaire de la rue Simone-De Beauvoir, sur les lots 3 374 499, 3 374 500 et 3 374 501 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

ADOPTÉE

2008-03-66 **CESSION DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot acquiert de la compagnie 4234413 Canada inc., libre de tout droit réel, moyennant la somme nominale de 1 \$, les lots 3 374 499, 3 374 500 et 3 374 501 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, représentant la rue Simone-De Beauvoir, avec tous les ouvrages exécutés dans et sur cette rue, ainsi que tous les droits et recours du cédant contre les entrepreneurs qui ont exécuté les travaux;

2008-03-66 ...suite

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir et tous les documents nécessaires à cette fin;

Décréter l'ouverture de rue sur les lots 3 374 499, 3 374 500 et 3 374 501, et ce, conditionnellement à son acquisition.

ADOPTÉE

2008-03-67 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE FERMETURE DE DOSSIER

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser le greffier de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges à fermer le dossier portant le numéro 98-01032-0.

ADOPTÉE

2008-03-68 CONTRAT DE SERVICES À CONSULTAXE LTÉE : VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE TAXES À LA CONSOMMATION

Considérant que la firme Consultaxe Ltée propose de faire une vérification du système de taxes à la consommation TPS, TVQ et de préparer les réclamations de taxes le cas échéant;

Considérant que les honoraires à verser à Consultaxe Ltée pour ce travail seront de 35 %, calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus les taxes applicables;

Considérant que s'il n'y a pas de récupération, la Ville n'aura aucune redevance financière ou autre envers Consultaxe Ltée;

Considérant la recommandation du trésorier à l'effet que la proposition de la firme Consultaxe Ltée est très avantageuse pour la Ville.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que le conseil municipal accepte la proposition de la firme Consultaxe Ltée pour une vérification du système de taxes à la consommation pour les produits et services TPS et TVQ, et pour la préparation des réclamations de taxes le cas échéant;

Que le trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'entente dans le cadre de cette vérification.

ADOPTÉE

2008-03-69 ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE : ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Fillion et résolu d'engager madame **Louise Lapointe**, au nouveau poste-cadre d'adjointe administrative à la direction générale, à compter du 17 mars 2008, à raison de 21 heures semaine, au taux horaire de 24 \$, incluant les conditions prévues à l'entente des cadres en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-131-00-111.

ADOPTÉE

2008-03-70 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL CADRE : RÉGISSEUR CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'engager madame **Josiane Asselin**, au nouveau poste-cadre de régisseur culturel et communautaire, à compter du 12 mars 2008, à raison de 3 jours semaine, au taux horaire de 24 \$, incluant les conditions prévues à l'entente des cadres en vigueur;

S'ajoute, pour l'année 2008, 2 jours/semaine pour l'organisation et la supervision des activités d'animation du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, et ce, jusqu'à ce que les services de madame Asselin ne soient plus requis à ce titre.

Le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-711-00-110 : le trésorier est autorisé à transférer à ce poste les crédits disponibles à même le poste budgétaire 1-02-711-00-111.

ADOPTÉE

2008-03-71 **CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL À GÉNIVAR INC. : CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE MILIEUX NATURELS**

Considérant que par la résolution numéro 2008-02-34, le conseil municipal a pris certains engagements envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de conclure un contrat de services professionnels avec **Génivar inc.**, au coût de **21,851.69 \$**, plus taxes, puisé à même le surplus libre, pour :

1° compléter la caractérisation environnementale des milieux naturels des lots 2 745 949, 2 069 911, 2 070 095, 2 070 096, 2 070 167, 2 070 170 et de certains lots à l'ouest du golf Atlantide;

2° identifier, par photo-interprétation et par demande d'informations, la valeur écologique de l'île (lot 2 070 497) et des massifs forestiers 1, 2 et 3, tel qu'il appert d'un plan joint à la présente.

ADOPTÉE

2008-03-72 **FORMATION À L'UMQ : RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE : ENJEUX, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS - DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'autoriser messieurs **Serge Roy** et **Bruno Laplante** à participer à une formation sur le Règlement sur la qualité de l'eau potable, donnée par l'UMQ, le 20 mars 2008 à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que les frais d'inscription, au montant de 310 \$, plus taxes, soient défrayés par la Ville.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés aux participants sur présentation des pièces justificatives.

2008-03-72...suite

Que le trésorier soit autorisé à délivrer les chèques requis pour le paiement de ces dépenses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-454.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-03-73 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de lever la séance à **20h26**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

